sieurs reprises, des élections qui ont prouvé que le Parti ouvrier avait la confiance de la grande majorité du corps électoral.

Mais parlons du chef-lieu de canton.

A Haubourdin aussi le socialisme a eu comme précurseurs des hommes comme notre ami Victor Verdière.

Ce conseiller socialiste lutte avec la plus grande activité, aidé admirablement par quelques ardents propagandistes, pour le triomphe du socialisme.

Or, un accord tacite se fait en ce moment entre lui et Petit, conseiller général radical, sur une coalition des républicains et des socialistes dans le but d'écraser la réaction d'Haubourdin.

Et dans cette entente il est décidé que le parti ouvrier aura un dizaine de ses membres sur la liste républicaine.

Nous souhaitons que cette union ouvrière et républicaine sera suffisante pour assurer d'une victoire qui nous débarrassera de la tutelle des Célestin et des Cordonnier.

LA MADELEINE. — *Au bureau de bienfaisance.* — Nous avons, hier dénoncé les actes graves qui se commettaient au bureau de bienfaisance.

Un de nos confrères lillois publie à ce sujet les lignes suivantes :

— Mercredi dernier, le Bureau de bienfaisance faisait procéder à une distribution de charbon aux pauvres de la ville. Suivant l'usage, les ouvriers cantonniers de la ville firent les parts et, lors de l'enlèvement, on constata qu'une part restait. Les cantonniers, interrogés, répondirent que cette part devait être remise à un conseiller municipal, qui la partagerait entre ses locataires. Il ajoutèrent que les choses se passaient ainsi d'ordinaire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

LE QUESNOY. — *Une agression.* — Le sieur Trouillet, vendeur de journaux, revenait de sa tournée, lorsqu'entre le village de Villereau et le pont du chemin de fer de la Brunette, près du Quesnoy, un sieur Jouglet, journalier, 26 ans, demeurant à Potelle, se jeta sur lui armé d'un couteau et, l'ayant terrassé, s'empara de sa bourse, qui contenait environ cinq francs, produit de la vente de ses journaux.

Aux cris poussés par Trouillet, le sieur Largillière et le bouvier de M. Cacheux vinrent à son secours. Jouglet prit la fuite en jetant la bourse dont une partie de l'argent se répandit dans le fossé de la route. Plainte a été portée à la gendarmerie du Quesnoy, qui est à la recherche du malfaiteur.

SEMERIES. — *Les voleurs.* — Deux malfaiteurs munis d'une lanterne sourde ont cherché à s'introduire par effraction dans la maison de M. Wallerand, maître de carrière à la « Ronflette ». Le propriétaire ayant tiré sur les cambrioleurs deux coups de revolver, ceux-ci s'enfuirent et n'ont pu être retrouvés.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE. — La commission des fêtes a arrêté définitivement le programme des réjouissances qui auront lieu du dimanche de Pâques au mardi. La musique municipale ainsi que la fanfare des trompettes, donneront un concert le dimanche à midi, sur le kiosque de la Grande place.

Le lundi aura lieu la cavalcade organisée par la société de saint-Nicolas. Le cortège comprendra plusieurs nouveaux groupes dont les costumes ne laisseront rien à desirer, nous en donnerons le programme dans un de nos prochains numéros, à huit heures et demie sera tiré un grand feu d'artifice.

Enfin le mardi à 3 h. 1/2 promenade militaire suivie d'un tir à la cible offert à la compagnie des sapeurs-pompiers, à la Musique et à la société de Saint-Nicolas.

Les places publiques seront couvertes de spectacles forains où les visiteurs trouveront des distractions aussi nombreuses que variées.

Pendant ces trois jours de fête il y aura bal à l'Hôtel de Ville et au café du Cid.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MONCHECOURT. — *Acte de courage.* — Le citoyen [illegible], délégué mineur, à Monchecourt a arrêté vendredi dix-huit mars, vers onze heures du soir, deux chevaux, appartenant à M. Victor Coumont, cultivateur à Monchecourt et qui s'étaient emballés dans leur course, ils avaient renversé le domestique qui était évanoui sur le chemin de St-Roch à Monchecourt. Comme c'était la sortie de l'école, un groupe d'enfant stationnaient sur la route.

Voyant le danger qui les menaçait, le citoyen Morelle qui était dans un champ voisin, n'hésita pas, il sauta le fossé, s'élança à la tête des chevaux, et après avoir été traîné un parcours de trente mètres, il parvint à les arrêter.

Le brave citoyen Morelle n'en est pas à son coup d'essai, il a reçu la médaille d'argent de 1re classe en 1891, pour un acte de dévouement.

Recevez, Monsieur, mes bien sincères salutations.

*Un lecteur du journal.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *De la lumière.* — Contrairement aux opportunistes, les socialistes demandent dans toutes les affaires publiques, de la lumière, beaucoup de lumière. Nous estimons que dans une démocratie tout doit se passer au grand jour. C'est en vertu de ces principes que nous demandons à notre conseil municipal (oh qui bien cher) un léger éclaircissement concernant le Musée installé rue de l'Epée.

Sur la plaque commémorative placée à l'entrée de ce monument nous lisons ceci :

Cet Hôtel dans lequel se trouvent installés le Musée et l'Ecole gratuite de dessin a été légué par M. Auguste Legrand à la ville de Cambrai qui a accepté ce legs avec reconnaissance le quinze mars 1883.

Or, le bienfaiteur de la ville contrairement à ce que rapporte cette plaque a légué son Hôtel pour en faire un hospice pour les vieillards.

Voilà comment l'on respecte la volonté d'un philanthrope. Qu'importe à nos excellents conseillers municipaux à la panse bien garnie, si de nombreux ouvriers usés par le travail se trouvent sous peu sur le pavé en attendant la limite d'âge imposée par le réglement d'un hospice trop petit pour la population de la ville.

Il était préférable, sans doute, d'affecter l'hotel Legrand à un musée pour y placer au meilleur endroit le portrait de Napoléon III et de son épouse l'ex-impératrice. En dire, que notre conseil est proche de la publicain. Bi ntôt finira cette comédie dont le brave peuple cambrésien paie tous les frais.

SAINT-WAAST-LA-HAUT. — *Un curé peu commode et rancunier.* — M. le Curé de St-Waast n'aime pas les libres-penseurs c'est son droit et son métier, mais ce qui dépasse les bornes de la charité chrétienne, c'est que cet ensoutané vient d'exiger d'un propriétaire, membre du cercle catholique, le sieur François Gustave, le renvoi d'un de ses locataires libre-penseur, sous peine de voir refuser l'approche de la table sainte à sa petite fille qui doit faire prochainement sa première communion.

Continuez M. le curé, avec de pareils actes d'intolérance, vos clients quitteront vite votre officine et ce sera bien fait.

Vous travaillerez ainsi à l'emancipation de la pensée.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN. — *Grave accident.* — J.-B. Gogneau, 15, demeurant quartier d'Orléans, hercheur à la fosse Renard n° 1, a été blessé à la main droite par une berline.

*Un incendie.* — Aujourd'hui à 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré, rue Desjardins, dans une voiture appartenant à M. Bailleux, marchand de pommes de terre frites. La voiture qui était remisée sur un terrain appartenant à M. Sirot a été complètement détruite.

Les pompes de la ville ont du protéger les maisons d'habitation et à 3 heures tout danger était disparu.

Les dégâts sont très importants.

Il y a assurance.

ANZIN. — *Arrestation.* — La gendarmerie d'Anzin vient d'arrêter le nommé Dettoleenaert, 31 ans, menuisier à St-Vaast-la-Haut, né à Braine-le Comte (Belgique) qui étant à boire un verre de vin, chez les époux Dewitte Albert, commerçants, rue de St Amand, à Anzin, a, pendant une absence momentanée de la patronne pris une pièce de 5 francs dans le tiroir du comptoir, puis il est parti faire la noce à Valenciennes et ce n'est qu'à son retour, le soir, que les gendarmes l'ont cueilli et lui ont donné un gîte pour la nuit en attendant son transfert à Valenciennes.

GUERISON du Poudre à Cigarettes ASTHME Envoi gratis franco BRUNEAU & Cie, LILLE

# PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

*Conférence Basly Evrard*

NŒUX-LES-MINES. — Les citoyens Basly député et Evrard feront une conférence à Nœux-fond-de-Saine le jeudi 21 mars à six heures du soir dans la salle Neret Collet.

NOTA. — Le citoyen Basly traitera des questions politiques et sociales.

Tous les ouvriers se feront un devoir d'y assister.

*Conférence Evrard*

Billy-Montigny. — Jeudi 26 mars, à 4 heures 1/2 du soir, réunion des délégués du syndicat chez le citoyen Charles Brouta.

Auchel — Dimanche 29 mars, à 11 heures du matin, salle Cambien.

Marles. — Dimanche 29 mars, à 5 heures du soir, salle Carnet.

Robert-les-Auchel. — Lundi 30 mars, à 11 heures du matin. La salle sera ultérieurement désignée.

Burbure. — Lundi 30, à 4 heures du soir, salle Pavot.

Ordre du jour des quatre conférences : Le citoyen Evrard traitera la question des caisses de secours et de retraites.

Vu l'importance du sujet les ouvriers se feront un devoir d'y assister en masse.

## SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS
### Section de Lens

Citoyens, ouvrier mineurs,

Nous venons à nouveau faire un appel en faveur de notre association syndicale qui vous a rendu de grands et de nombreux services dans un passé très récent et qui est encore à même d'en rendre à l'avenir bien d'autres encore.

Nous vous prions de ne pas perdre de vue que votre groupement pourra seul donner à réfléchir aux patrons de la mine.

Citoyens! est-il nécessaire de vous rappeler ce qui se passait il y a quelques années? Auriez-vous oublié qu'à cette époque vos maîtres ne vous traitaient déjà plus en esclaves et il est besoin de vous en dire les causes? Si oui, qu'il nous soit permis de rappeler hautement que c'était grâce à la puissance de votre organisation syndicale. A la discipline et à la cohésion qui guidait tous vos actes que vous aviez acquis la force nécessaire pour lutter avantageusement contre vos patrons.

Examinez ce qui se passe actuellement et vous aurez bientôt la conviction que seuls isolés, vous resterez toujours à la merci de ceux qui vous exploitent sans trêve ni répit.

Camarades, il est temps, plus que temps de vous ressaisir et vous voulez mettre un terme à vos souffrances aux vexations de toutes sortes que vous subissez de la part de vos employeurs.

Le seul moyen de remédier à la situation pénible où vous vous êtes et est de revenir en masse sous le drapeau du syndicat votre seule branche de salut.

Les délégués : Durieux, Falte, Gautier, Lefebvre, Gossart, Delattre, Tison, Louis Jean-Bart, Descamps, Huleux, Chauvin fils, se tiennent toujours à votre disposition pour l'apposition des timbres (rouges) et la remise des livrets.

*Qu'on se le dise*

BÉTHUNE. — *Appel aux mineurs.* — Nous nous faisons un devoir d'insérer l'appel suivant fait en faveur d'un citoyen qui, par sa situation critique et par le dévouement qu'il a toujours apporté à la défense de la cause ouvrière est tout désigné à la sollicitude de ses frères de travail.

Citoyens ouvriers des mines de Béthune! Dans une réunion des délégués du syndicat à laquelle assistait le citoyen Evrard, il a été décidé qu'une souscription serait faite en faveur de notre dévoué président, le citoyen Dutouquet, en ce moment retenu sur son lit de douleur par une de ces maladies qui pardonne rarement.

Sans toutefois désespérer de revoir sous peu à notre tête ce dévoué citoyen, toujours sur la brèche, luttant avec nous pour le bon combat, nous ne pouvons pas l'abandonner, lui et sa famille, dans la pénible situation où ils se trouvent réduits. Il est du devoir de tous de venir en aide à ce vieil ami de lutte, aussi avons-nous organisé une souscription qui sera faite sur toute l'étendue de la compagnie — sauf au n° 2. — Pour des raisons urgentes cette souscription commencera la semaine prochaine.

Camarades de labeur et de misère, nous croyons inutile de vous rappeler ici la vie toute d'abnégation et de dévouement du citoyen Dutouquet, vous connaissez ses actes toujours inspirés par le désir d'être utile à la cause de ses frères de travail, vous vous souvenez l'avoir vu aux côtés des Basly, des Evrard et autres militants, aidant à organiser l'association syndicale qui a fait pour aux Casimir-Périer et autres embauchoirs d'esclaves d'Anzin.

Vous connaissez son action incessante dans le Pas-de-Calais où avec Lamendin et les hommes les plus dévoués du bassin il jetait les premières bases de notre association qui, depuis a donné bien des cauchemars aux patrons de la mine.

Citoyens! à l'appel pressant que nous vous adressons aujourd'hui en faveur de notre dévoué camarade, vous répondrez tous, nous n'en doutons, en apportant votre obole pour cette œuvre humanitaire.

Pour la délégation des mines de Béthune.

Florent EVRARD,
*Secrétaire général adjoint du syndicat.*

BILLY-BERCLAU. — *Asphyxie.* — Jeudi vers 1 heure de l'après-midi, pendant que la dame Herlin-Drelon faisait la causette dans sa maison avec plusieurs de ses voisines, son jeune enfant, Hidephonse, âgé de 2 ans, sortit à son aise et s'en alla jouer avec plusieurs bambins de son âge. Quelques instants après il tomba dans un trou à purin dans le fumier avait été récemment enlevé. Quand on fut parvenu à le retirer, il était complètement asphyxié et tous les soins qu'on lui prodigua pour le rappeler à la vie furent inutiles.

HOUDAIN. — *Commencement d'incendie.* — Un commencement d'incendie, occasionné par le mauvais état d'une cheminée, a eu lieu chez la veuve Dubois à Houdain. Les pertes peu élevées sont couvertes par une assurance.

BRUAY. — *Tamponnement.* — Constant Facon, 21 ans, chargeur à la fosse n° 1 des mines de Bruay, a été tamponné par une berline, alors qu'il se dirigeait vers l'accrochage pour remonter au jour ; il a eu la machoire fracturée et a reçu en outre plusieurs contusions.

MONTBERNANCHON. — *Fraudes de tabac importantes.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi les gendarmes ont saisi sur le territoire de Montbernanchon deux chevaux de contrebandiers et plusieurs ballots contenant ensemble 300 kilogs de tabac transporté en fraude.

*Le tramway de Lens à Hénin-Liétard*

Depuis plusieurs années l'on parle de la création d'un chemin de fer tramway de Lens à Hénin-Liétard, le long de la route nationale, avec embranchements sur diverses directions en vue de desservir les importantes localités des cantons de Lens et de Carvin.

Le citoyen Basly dans le but d'activer l'établissement de ces nouvelles voies de communication s'est adressé à M. le ministre des Travaux publics qui lui fait parvenir la lettre ci-dessous :

MINISTÈRE
des Travaux publics
—
Cabinet
du
Ministre
—

Paris, le 18 mars 1896.

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu me remettre, en la recommandant à mon attention, une note signée par Pintaret qui s'attachera à ce que l'avant projet présenté par M. Fresson, pour l'établissement d'un tramway entre Lens et Hénin-Liétard » soit soumis aussi prochaine enquête possible à l'enquête d'utilité publique.

Je m'empresse de vous informer, monsieur le député, que cet avant projet est actuellement soumis à l'examen de M. l'inspecteur général des ponts et chaussées de la Division et de M. l'inspecteur général du contrôle du réseau du Nord.

Bonne note a été prise de votre intervention et vous serez ultérieurement avisé de la suite donnée à l'affaire à laquelle vous vous intéressez.

Agréez, monsieur le député, etc.

Le ministre des travaux publics,
GUYOT-DESSAIGNE.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. — *Au secours!* Seigneur Œdipe, patron des cerveaux perspicaces, vient à mon secours sinon je ne sortirai jamais des mystères que renferme un article publié par la feuille des ratichons, sous la signature : Un réveillé.

Que d'énigmes! une véritable salade russe. On y parle de gueulard, d'épître, de ministre, de président, de roi, d'empereur, d'imbécile, de gendarme et, on y trouve même les vers suivants :

Jeunes gens amoureux, patrons dédaigneux,
Dévotes inoffensives et prêtres hargneux.

Impossible de comprendre la moindre chose aux allusions que contient cet article, c'est du style à Vidocq, pourquoi nous prions M. le réveillé de dormir moins pour a son réveil avoir l'esprit plus sain.

Alions M. le réveillé si vous n'avez pas les tras cassés, reprenez votre plume, plongez là dans l'eau bénite, écrivez et faites vous comprendre, pour qu'on puisse vous répondre et vous mettre une bonne fois le nez dans vos ordures.

LOISON-près-LENS. — *Procès-verbal.* — La dame Clarisse Delannoy, épouse Ernest Caron, passant le soir, vers 7 heures, en face de la demeure des époux Vitre fut grossièrement insultée par la dame Vitre qui se trouvait sur le seuil de sa porte.

Pour se soustraire aux injures de cette dernière la dame Caron se réfugia dans une maison voisine où bientôt il fut rejoint par les époux Vitre qui lui portèrent des coups.

Procès verbal a été dressé.

LENS. — *Procès-verbal.* — Pour coups réciproques la gendarmerie vient de dresser procès-verbal contre les nommés Jules Lefebvre, âgé de 33 ans charretier aux Mines de Lens et Jules Lagrand, âgé de 17 ans, [illegible]

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLERS-AU-BOIS. — *Condamnation.* — Dans sa dernière audience le tribunal correctionnel d'Arras a condamné en quinze jours de prison la dame Mélanie Desplanques pou[illegible] fraction frauduleuse de volaille Co[illegible]elle-ci n'a jamais été condamnée elle [illegible] ficie de la loi Bérenger.

# COURRIER DES THÉATRES

**Œuvre de bienfaisance.** — La société des Sans-Soucis, pour donner satisfaction à plusieurs demandes de secours, a décidé d'organiser pour le dimanche 29 mars, à 8 heures du soir, un grand concert au Palais Rameau, au profit de quatre familles nécessiteuses.

Elle s'est assurée le gracieux concours de Mlle Henriette Croin, cantatrice, lauréate du Conservatoire, du jeune Deswarte, violoniste, Bonaventure, ténor, premiers prix du Conservatoire, A. Carpentier, baryton, soliste des Orphéonistes lillois, Bringuet, 1er prix de diction, élève de M. Degeorge, de l'Odéon, Cappelle, comique de genre, Fernand Cliques, pianiste, et de l'Harmonie le Réveil musical, directeur Th. Blondel.

Nous espérons que le public lillois fera bon accueil à cette œuvre philantropique qui se réclame aux cœurs généreux.

Les personnes qui désireraient participer pécuniairement à l'œuvre peuvent adresser leurs offrandes au siège de la Société, rue de Tournai 58, où elles trouveront également des cachets à l'avance au prix de 50 centimes.

# ETAT-CIVIL DE LILLE

**Naissances du 22 mars 1896.**

Adolphe Bonquillon, rue Poitier 7. — Isidore Jean, rue du Long-Pot, 181. — Julienne Tabary, rue Maugre, 2. — Edouard Vermander, rue Péneleu 39. — Marthe Lausen, rue St-Denis, 14. — Marguerite Dumont, rue des Robleds, 21. — Alfred Danel, rue du Faubourg de Valenciennes, 25. — Marie Depasse, rue Mercier, 77. — Marcel Vanholderbeke, cour Duchange, 5. — Sophie Vercauteren, été Thomas, 6. — Marcel Leroy, rue de St-Omer, 14. — Emile Leclercq, rue de Jemmapes, 28. — Simonne Lemaire, rue Aourjembois, 34.

**Promesses de mariage**

Entre : Alexandre Louis, magasinier, et Marguerite Leglé, couturière. — Désiré Vilette, facteur des postes, et Pauline Decottignies, couturière. — François Pouchant, serrurier, et Marie Salé, fleuriste. — Victor Walon, serrurier, et Camille Helderweirdt, rattacheuse. — Pierre Maes, monteur-électricien, et Zélia Houzé, sans profession. — François Yserbaert et Octavie Dubock, tisserands. — Henri Inghelbrecht, teinturier, à Roubaix, et Victorine Vanseele, blanchisseuse, à Lille. — Octave Rouzé, sellier, et Mathilde Michez, sans profession.

Jean Caron, maître peintre, et Marguerite Bureauchuler, couturière. — Fleury Clément, conducteur-typographe et Marie Devos, couturière. — Hyolite Bauters, tourneur en cuivre, et Joséphine Hofman, dévideuse. — Gustave Coucke comptable, et Blanche Vandewalle, chamarreuse. — Adolphe Stricane, peintre en équipages, et Julie Beenion, couturière. — Edouard Delecuellerie menuisier et Léonie Deneubourg, cartonnière. — Adrien Janssens, cordonnier, et Louise Vandam fileuse. — Albert Dautrelique, ébéniste, et Gabrielle Fremaux, papetière. — Henri Heverdegoel, tailleur d'habits, et Léonie Dheury, couturière.

Gaston Gaziger, artiste lyrique et Thérèse Pickert, violoniste. — Arthur Pesters, bobineur et Clémence Kesteloot, sans profession. — Eugène Dervaux, employé et Marie Caus, sans profession. — Louis Hanselin, noyauteur et Marie Triqueneaux, couturière. — Jules Dumoulin, frappeur et Lucie Gyseels, canetière. — Polydore Vandenbussche, tisserand et Marie Beck, baratteuse. — Pierre Delanghe, terrassier et Marie Fringier, fileuse. — Félix Devos, magasinier et Marie Laurent, ménagère. — Henri Demol, peigneur et Marie Demeitre, fileuse.

Pierre Vanloume, marchand forain à Lambersart et Adèle Moreau, même profession à Lille. — Emile Haimaille, électricien et Maria Haverlandt, repasseuse. — Alfred Mouveaux, peigneur et Louise Carétien, fileuse. — Joseph Gellynck, garçon de magasin et Mathilde Georges, couturière. — Augustin Vennemau, employé au chemin de fer et Amélie Doman, sans profession. — Alexandre Poulain, mouleur-mécanicien et Jeanne Cordier, sans profession. — Gustave Beal, docteur en médecine et Cecile Boulanger, sans profession. — Léon Lepoutre, charretier à Loos et Marie Goossens, ménagère à Lille.

Victor Desmis, boucher, à Lannoy, et Blanche Piquet, sans profession, à Lille. — Julien Schietecatte, peigneur, et Gabrielle Warnand, couturière. — Emile Liagre, lieutenant au 103 bataillon de chasseurs à pied, et Hélène Villette, sans profession. — Georges Ghequiere, employé, et Léonie Labre, couturière. — Henri Deswarte, employé, à Faches, et Henriette Damez, couturière, à Lille. — Jules Martinache, directeur d'école, à Estaires, et Marie Leroy, sans profession, à Lille. — Charles Bailly, comptable, et Angèle Lescouf, épicière. — Marie Thiebaut, employé, et Berthe Boudry, sans profession.

Emile Simonin, vigneron, à Chaudeney, et Julie Fourment, sans profession, à Lille. — Frédéric Martelaere, fleur, et Rosalie Vandenbos, dévideuse. — Alcide Godescaux, sergent de ville, et Hortense Delgrange, couturière. — Victor Triqueneaux, journalier, et Sidonie François, ménagère. — Louis Bordericux, valet de chambre, à Lille, et Léonie Paré, femme de [illegible] tamneur, à Jemmapes, et Louise Lenoir, sans profession, à Deûlémont. — Bernard Debève, cocher, à St Amand, et Marie Leckerq, femme de chambre, à Lille.

Joseph Delaby, épicier à Armentières et Elodie D'Huysser, cuisinière à Neuve Eglise. — François Cambron, rédacteur à Lille et Léontine Markey, sans profession à Poperinghe. — Charles Sacré, courtier en graines à Lille et Marguerite Petit, sans profession à Cambrai. — Esteve Macaux, cocher à Lille et Laure Bauchot, cuisinière à Mazinghem. — Georges Dhérine, tisserand à Roubaix et Joséphine Douez, cuisinière à Lille. — Alphonse Boussemaere, ingénieur à Lille et Marthe Vandôme, sans profession à Auxi-le-Château. — Amand Coudevylle, garçon brasseur à Lille et Marie Lieven, cuisinière à Marcq en Baroeul.

Gustave Defretin, imprimeur, et Marie Hotton, cuisinière. — Henri Dhennin, peintre, et Caroline Lamand, servante. — Jules Decoteignie, employé, et Marie Robin, sans profession. — Georges Vantroyen, directeur de tissage, à Armentières, et Hélène Vandermalière, sans profession, à Lille. — François Manquart, employé de commerce, à Billy-Berclau, et Cécile Cefretin, sans profession, à Lille. — Victor Dumez, serrurier, et Valentine Dubus, étiraguse. — Arthur Soulier, verrier, à Denain, et Noémie Bourchaux, femme de chambre à Lille. — François Callant, journalier, et Ferdinande, dévideuse. — Jules Wellaert, domestique, à Marcq-en Baroeul, et Laure Risbet, buissière, à Lille. — Jean Herbaux, ajusteur, et Adèle Delcatree, épluchouse.

Arthur Egels, tailleur et Marthe Proite, mécanicienne. — Louis Dubar, peintre en bâtiments et Zélia Planeq, ménagère. — Jean Mertens, journalier et Marie Vermeersch, ménagère. — Charles Barou, journalier et Palmyre Rey, ménagère. — Auguste Leclercq, employé et Marie Pouille, modiste. — Eugène Gilquin, employé et Célestine Boos, giletière. — Jules Dubois tisserand à Lille et Elise Peltier, épeleuse à Haubourdin. — Victor Godefroy, employé et Julie Martens, sans profession. — Jules Louage, employé au chemin de fer, à Hellemmes et Marie Dujardin, sans profession, à Lille.

Julien Delvar, maréchal, et Adèle Donecker lingère. — Charles Degrave, journalier, et Clémence Winet, fileuse. — Henri Deloffre, domestique, et Juliette Leclercq, servante. — Alfred Bosquart, employé, à Roubaix, et Malvina Dubosquet, demoiselle de magasin, à Lille. — Albert Noisel, garçon de recettes, à Lille, et Catherine Dumont, cuisinière, à Cysoing. — Louis Ghislain, cocher, à Lille, et Felicie Lefebvre, cuisinière, à Wambrechies. — Pierre Corset, syndic-liquidateur, à Lille, et Claire Dassonville, sans profession, à Roubaix.

Charles Varaigne, officier en garnison à Bordeaux et Marie Koysiewicz, sans profession au dit lieu. — Eugène Wattez, clerc de notaire à Lille et Louise Lugon, sans profession à Dunkerque. — Jacques Sulaun, mécanicien des postes et télégraphes à Lille et Louise Cornic, sans profession à Abscon. — Alexandre Delebecq, agent de renseignements commerciaux à Lille et Aimée Crombez, sans profession à Armentières. — Paul Sautry, employé à Saint-Hilaire-Cottes et Marie Pégard, nécessiste à Arras.

J. B. Moulin, raboteur en fer, à La Madeleine et Marie Clarisse, cabaretière audit lieu. — Charles Gamelin, lamier à Lille et Flora Germont, bobineuse à Mons-en-Baroeul. — Charles Lassoy, meublier à Lille et Flore Lelen, cuisinière à Roubaix. — Alphonse Simoulin, mécanicien et Joséphine Cournier, cuisinière. — Alphonse Isore, directeur d'école à Auzin et Jeanne Hautecœur, sans profession à Lille. — Emile Wolte, ferblantier, et Fidélire Crespel, commerçante. — Maurice Fouquart, peintre de cartons à Calais et Léontine Bellengier, à Lille. — Charles Guillemot, surnuméraire de l'enregistrement à des douanes, et Pélagie Bruneau, sans profession.

**Décès**

Julie Guilbert, 78 ans, rue de Douai, 28. — Johann Klauser, 71 ans, rue Royale, 70. — François Fourment, 60 ans, rue de Roubaix, 7 — Joséphine Lefebvre, 75 ans, rue de Metz, 31 bis. — Georges Danel, 15 mois, cour Delattre — Kléber Cramette, 6 mois, rue St-Hubert, 7 — Henri Vangebuchten, 4 ans, rue Philippe-de-Comines, 33. — Marguerite Mestagh, 2 ans, cour du Petit-Château, 4.

# PROGRAMME DES SPECTACLES

Grand-Théâtre de Lille. — Direction A. VIGUIER. — Lundi 23 Mars. — Bureau à 5 heures 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. — Au bénéfice de M. Gontard, grand 1er comique. — LE MAITRE DE FORGES, drame en 5 actes. — LE PETIT CHAPERON ROUGE, opérette en 3 actes. — LE CABINET PIPERLIN, comédie-bouffe en 3 actes.

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2. Représentation de Constant et Miss Ida du Casino de Paris, dans leurs équilibres sensationnels. — Succès de Mlle Blanche Raymond, comique excentrique. — Débuts de Mlle Kerville, chanteuse de genre et de M. Rousseaux, comique — Adieux de M. Delaunay, comique — Concert varié.

## *Convocations diverses*

Association Amicale des anciens élèves de l'Ecole primaire supérieure de Lille. — Une soirée bachique sur invitation sera offerte aux sociétaires le lundi 23 courant à 8 h. 1/2 à l'Eldorado.

Annonçons aussi que cette association vient de souscrire une somme de 20 francs pour l'érection du monument Pasteur et pour 20 fr. à la société des Conférences populaires de Lille.

*Philosophie hellemmoise socialiste.* — Les sociétaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 23 mars à 8 heures du soir, estaminet Ferandelle boulevard de l'usine, 8.

Ordre du jour. — Banquet du vendredi de Saint.

Nota. — Les sociétaires participant au banquet auront 2 francs à verser. Ceux qui ne font pas partie de la société auront 4 fr. 50 à verser. Les dames sont admises et n'auront rien à verser.

Prière d'envoyer avant le 23 mars les adhésions austège.

*Fédération des Libres-Penseurs du Nord et du Pas-de-Calais.* — Le secrétaire général invite les sociétés adhérentes à la fédération à vouloir bien désigner chacune un délégué chargé de les représenter au Conseil fédéral qui se réunira le dimanche 5 avril, à 3 heures du soir, rue de la Vignette, 21, à Lille.

Ordre du jour : 1. Ajournement du Congrès de Tourcoing. Ses causes. — 2. Décisions à prendre au sujet du journal. — 3. Relevé définitif des comptes de la Fédération.

Le soir à 6 heures, grande fête civile organisée au même local par la Libre-Pensée socialiste lilloise.

Adresser communications au citoyen Galand rue de Juliers, 88, cour Charlotte.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie du J[illegible]
28, rue de Fives, 28.

---

FEUILLETON N° 36

# LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

PREMIÈRE PARTIE

## LE CHEVALIER DE MORVAN

XX

**Le cabaret du Bacchus-Galant**

La foule salua l'apparition d'Alain sur l'estrade par des cris de joie et des rires moqueurs, mais comme le Bas-Breton vit une bourse dans les mains du charlatan, il ne fit guère attention à cette hilarité. Il se dirigea vivement vers l'homme à l'eau de beauté, qui comptait, par sa contenance et par son regard, l'inviter à venir.

Hélas! à peine Alain fut-il à la portée du charlatan que le perfide, s'adressant à la foule, s'écria d'une voix retentissante :

— Voici, messieurs, l'homme le plus laid de la société qui accourt de lui-même pour essayer de la vertu de mon eau de beauté! Le monstre n'aura pas à se repentir de sa confiance en mes lumières! Quand il sortira de mes mains, toutes les femmes rafoleront de lui et voudront l'avoir pour amant. Remarquez bien son abominable masque ; dans cinq minutes la métamorphose sera si complète que vous ne le reconnaîtrez plus!... Allez, la musique!...

Le charlatan, aidé de ses trois valets, parmi lesquels se trouvait le seigneur au cimeterre, prit alors Alain par la tête et lui tira si rudement l'oreille, que le malheureux Penmarkais poussa un cri de douleur et fit une affreuse grimace.

La foule n'entendit pas le cri, qui fut couvert par le bruit des fanfares des aveugles, mais elle vit la grimace et elle y répondit par un éclat de rire homérique.

Quant à l'infortuné Alain, écrasé par la surprise et par l'indignation, il resta pendant un moment sans respirer, sans faire un mouvement : il se croyait tombé au pouvoir du diable; il avait perdu la tête.

Le charlatan mit à profit son immobilité pour procéder à sa toilette; il démêla d'abord ses longs cheveux et les écarta sur son front.

Puis ensuite, avec du carmin et du blanc d'Espagne, il lui badigeonna de telle façon la figure, qu'en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire le visage hâlé de Bas-Breton présenta une teinte rose fort agréable à la vue.

— Voilà qui est fait! s'écria alors le charlatan, en affectant de reboucher un flacon vide dont il ne s'était pas servi. Que pensez-vous, messieurs, de cette métamorphose? ne tient-elle pas du miracle? Et remarquez que je n'ai pas reculé devant la difficulté; loin de là, j'ai choisi un sujet d'une laideur achevée.

Cette fois, comme le Bas-Breton, peigné et coloré, n'était pas, vu à distance, plus mal qu'un autre, la foule, au lieu de rire, applaudit.

— Allons, à une autre, maintenant! reprit le charlatan en repoussant Alain.

Cette secousse tira l'infortuné Penmark de sa léthargie; un rouge plus vif que le carmin dont on l'avait enduit couvrit son visage.

— Foi de Dieu! hurla-t-il en levant son poubas, je ne croyais pas qu'un Français aurait jamais osé se moquer ainsi de moi!... Ah! vous aimez à rire, tas d'imbéciles? Eh bien! riez!

A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que le bâton ferré d'Alain, décrivant un moulinet d'une rapidité irrésistible et prodigieuse, s'abattit en sifflant sur les épaules des valets, sur la tête du charlatan et sur les fioles d'eau de beauté.

Au premier coup qui l'atteignit, le charlatan tomba baigné dans son sang; les valets ne tardèrent pas à éprouver le même sort que leur maître; ce fut une confusion et un désastre sans [illegible] public se figurant assister à une scène convenue à l'avance entre les baladins, était à se tenir les côtes.

— [illegible] fait! dit Alain en redescendant la fatale échelle qui, quelques minutes auparavant, avait servi à le conduire au pilori ; si jamais je retourne à Penmark, je raconterai comment j'ai rossé des Parisiens qui s'étaient moqués de moi ; ça fera plaisir aux pays.

Alain s'éloignait à grands pas, quand un bourgeois, courant après lui, l'arrêta par la manche de sa veste.

— Eh! l'ami, lui dit-il deux mots, s'il vous plaît. Si vous consentez à m'apprendre le tour que vous venez de jouer, je vous donnerai un écu. Je veux épouvanter ma femme en faisant semblant de bâtonner mes deux apprentis et de tout casser dans la boutique... Ça sera joliment drôle.

— Je ne vous comprends pas, dit Alain se tenant sur ses gardes, car il se figurait avoir affaire à un nouveau mystificateur.

— Je vous demande, reprit le bourgeois, que vous m'expliquiez la malice de vos coups de bâton, qui ont l'air d'assommer le monde et de mettre tout en poussière.

— La malice n'est pas grande. Apez un bâton dur et solide et tapez fort...

— Quoi! s'écria le bourgeois, c'est donc pour tout de bon que vous avez frappé?

— Vous en doutez? En ce cas allez voir de près l'embellisseur.

— Vous me combler d'étonnement. Et puis-je vous demander, mon ami, le motif qui vous a fait si rudement malmener le charlatan et ses aides?

— Ne m'avez-vous donné [illegible] un embellir? répondit Alain qui, au souvenir de son affront, hélas! si public, sentit la colère le monter au cœur.

— Oui, j'ai assisté à votre métamorphose, dit le bourgeois; je trouve même que vous y avez beaucoup gagné! Vous êtes bien mieux maintenant...

— Monsieur, s'écria Alain, comme je n'ai pas, moi, autant d'esprit que les Français, je réponds à leurs plaisanteries avec mon poubas! Je vous conseille donc, — car au fond je ne suis pas méchant et je ne désire nullement la mort du prochain — de cesser de vous moquer de moi et de me laisser tranquille.

— Je vous assure, mon ami, que vous vous méprenez grossièrement sur mes intentions, — s'écria le bourgeois, que l'étrangeté d'Alain, chose tout à fait nouvelle pour lui, divertissait beaucoup; et la preuve, c'est que, si vous voulez dîner avec moi aujourd'hui, vous me ferez plaisir.

Cette proposition, — l'homme n'est pas parfait et a toujours son côté faible et vulnérable — cette proposition résonna agréablement aux oreilles du Bas-Breton.

— Je veux bien dîner avec vous, répondit-il, mais à la condition [illegible] ne paierai pas ma part.

— C'est bien ainsi [illegible] je suis sorti ce matin [illegible] recouvrements douteux [illegible] ma femme qu'elle m'ait [illegible] tendre. Or, comme je suis [illegible] des créances que je considère [illegible] perdues, c'est bien le moins que je prenne un peu de bon temps! Et puis, ma femme ne saura rien de ma dépense. Allons dîner.

De toute la réponse du bourgeois, Alain ne comprit que les deux derniers mots :

— Allons dîner, répéta-t-il.

Les deux nouvelles connaissances traversèrent le pont et arrivèrent bientôt à l'entrée de la place Dauphine.

Cet endroit, connu pour ses marchands de filets et de chiens de chasse, l'était encore davantage pour un célèbre rôtisseur qui, sous l'enseigne du *Bacchus Galant*, attirait chaque jour, en 1695, une nombreuse clientèle de militaires, d'aventuriers et de bourgeois.